

République Tunisienne

---  
Ministère  
de l'Education Nationale

Tunis, le 17 Novembre 1975

---  
Direction de l'Enseignement Secondaire  
---

   IRCULAIRE

à

Messieurs les Inspecteurs Régionaux de  
l'Enseignement Secondaire  
Messieurs les Inspecteurs de Sciences  
Physiques  
Mesdames et Messieurs les Chefs des  
Etablissements d'Enseignement Secondaire.

! Circulaire n° 219 / 75 !  
! Emanant de la Direction !  
! de l'Enseignement Secon- !  
! daire Technique et !  
! Professionnel. !

---/---

Objet / Répartition de l'horaire de l'Enseignement optionnel  
des Sciences Physiques en 7<sup>e</sup> année Math-Sciences et  
Math-Techniques.

Référence / ma circulaire n° 170/75 du 22 Septembre 1975.

J'ai l'honneur de vous rappeler que l'horaire  
hebdomadaire de l'option "Complément des Sciences-  
Physiques" en 7<sup>e</sup> année Math-Sciences et Maths-Techniques  
étant de deux heures par semaine pour les élèves, il y a  
lieu de répartir cet horaire comme suit :

- 2 heures de cours par quinzaine
- 2 heures de Travaux Pratiques par quinzaine.

P. Le Ministre de l'Education  
Nationale et p.o.  
Le Directeur de l'Enseignement  
Secondaire

M. HEDI KHELIL

*1 copie a été remise à Mr. L'archet.*